D - C.S.A.P. LUXEMBOURG

N° Entreprise: 418256080

Réunion le : premier mardi du mois à 20 heures, Café du Centre Marbehan à 6870 MARBEHAN

₱ 063 41 12 52. kemovire@hotmail.com

PrésidentVice-PrésidentBernard MENUJules LAMBERTSecrétaireTrésorier

Josette DOCQ Michel BAUCHE

Administrateurs: Annie CROCHET Olivier MENU Guy LEJEUNE

Invités Permanents: Francis CASTAGNE

Délégués de la C.S.A.P. Luxembourg aux Commissions A.S.A.F.

Auto-Cross: Bernard MENU, Guy LEJEUNE, Alain ALEXANDRE

C.A.S.: Fabienne Restiaux, David Forget
C.C.C.S.: André DOEMER, Bernard MENU
C.C.C.T.: Bernard MENU, Josette DOCQ

Calendrier: Bernard MENU

Circuit: Néant

Classements: Francis CASTAGNE

Course de Côte/ Sprint : Philippe THIERY, Guy LEJEUNE

Kart-Cross: Bernard MENU, Guy LEJEUNE, Alain ALEXANDRE

Karting: Thierry Van DEN ABEL

Licences :Francis CASTAGNE. Bernard MENUMédical :Dr Nicole DESENFANT, Bernard MENU

Promotion:Annie CROCHETRallye:Philippe THIERYRallye-Sprint:Philippe THIERY

Sécurité-Homologation: André DOEMER, Bernard MENU

Slalom: Fabian SIMON

Tribunal sportif:Bernard MENU – Annie CROCHET

Suppléants: Carine MENU - Olivier MENU

CLUBS AFFILIES

04. ECURIE DES FORETS

Francis CASTAGNE - Rue des Peupliers 22 à 6840 NEUFCHATEAU - <u>B 061/27 80 55 Internet : http://edf.be.tf</u> ou http://users.skynet.be/edf <u>B fcastagne@skynet.be</u>

06. ECURIE LI SKIRON

Pascal VOLVERT - Rue d'Erneuville, 15D à 6972 ERNEUVILLE - ₹ 084/45 56 11- ☐ pascalvolvert@tiscal.be

08. GAUME RACING CLUB

Arnaud MOREAUX - rue de Dampicourt, 18 à 6762 St MARD - № 063/58 32 72 - ■ amoreauxlorent@skynet.be

25. CLUB MOTEUR PASSION CHINY

Fabienne RESTIAUX - Rue de la Gare 27 à 6810 CHINY - \$\\ 061/32 81 39 \$\\ \quad \text{cmpchiny@hotmail.com}\$

26. MOTOR CLUB DE LA HAUTE SÛRE.

Philippe DENIS - Rue Rosière la Petite N° 36 à 6640 VAUX SUR SÛRE @ 061/26 69 95

27. CLUB LES MORTICOTS

Françoise Pêcheur - Rue de la Carrière N° 30 à 6800 BRAS- HAUT № 061/46 48 25 🛊 0476 30 67 87

28. CLUB ACT MEIX LE TIGE

Ludovic Burnet - Rue des Rappes, 2 à 3740 SAINTE-MARIE-SUR-SEMOIS - 🖠 0496/49 03 30

29. CLUB LES CRAZY DRIVER'S

David Forget - Rue des Marronniers, 25 à 6810 MOYEN-CHINY - 10496/2009 58

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE LA C.S.A.P. LUXEMBOURG ASBL

PRINCIPES GENERAUX

- **Art. 1.** La Commission Sportive Provinciale de Luxembourg ASBL (CSAP Lux) est reconnue par la Commission Sportive Nationale (RACB Sport) détentrice du pouvoir sportif national, par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF), détentrice du pouvoir au niveau de la Communauté Française de Belgique et les pouvoirs publics luxembourgeois pour régir le sport automobile, le Kart-Cross et le Karting dans la province de Luxembourg. Pour assurer le meilleur exercice de ce pouvoir, la CSAP Lux a établi le présent règlement d'ordre intérieur.
- **Art. 2.** Conformément à ses statuts, la CSAP Lux est dirigée par un comité élu (CA), qui gère toutes les disciplines du sport automobile, y compris le Kart-Cross et du Karting, il est chargé de la réglementation des épreuves. En dehors des membres du comité, toute personne concernée par ses travaux, peut prétendre y participer pour autant qu'elle fasse partie d'un des clubs reconnus et qu'elle en fasse la demande écrite au secrétariat, avec copie au Président.

Le Conseil d'Administration se compose d'un maximum de **7** personnes, le nombre de clubs reconnus moins 1 (N-1)

Art. 3. - CLUBS RECONNUS

Pour être reconnu par la CSAP Lux, les clubs doivent satisfaire aux conditions prévues par les statuts et annuellement désigner par écrit leurs représentants dûment mandatés auprès de l'assemblée générale. Ils devront payer annuellement la cotisation fixée à **190 €.**

Cette somme est à payer <u>avant</u> la date de l'Assemblée Générale.

En cas de retard dans le payement, un club ne sera pas autorisé à organiser d'épreuves, ni à délivrer des licences jusqu'à régularisation.

Art. 4. - CALENDRIER

Les demandes de date au calendrier provincial doivent être rentrées par écrit au secrétariat de la CSAP Lux au plus tard pour le 15 septembre de l'année précédent le calendrier visé et un droit de calendrier de **35** € non déductible par épreuve sera versé à la CSAP Lux.

Le non-respect de cette disposition entraînera une amende automatique de 50 €

La CSAP Lux se réserve le droit de refuser les autorisations de passage dans la Province.

Tout conflit existant entre des compétitions jouissant de priorités équivalentes sera tranché de manière où l'avantage sera donné à celle qui traditionnellement a occupé la date demandée;

Toute épreuve ayant bénéficié d'une priorité d'inscription et n'ayant pas eu lieu perdra cette priorité, sauf si cette annulation est due à un cas de force majeure reconnu comme tel par le Conseil d'Administration.

Art. 5. - CHANGEMENT DE DATE, NOUVELLE INSCRIPTION, ANNULATION

Voir Rèalement Général ASAF.

Art. 6. - REDEVANCES DES VEHICULES

La redevance par véhicule ayant satisfait aux contrôles administratifs et techniques est fixée à :

- 1,25 € si un pilote;
- 2,50 € si plusieurs pilotes (copilote assimilé).

Cette somme est à payer d'initiative par le club dans les 15 jours qui suit l'épreuve

Le non respect de cette disposition entraînera une amende automatique de 50 €.

Tout paiement effectué plus de 30 jours après l'organisation de l'épreuve donnera lieu à une amende automatique de 75 €.

Art. 7. - REGLEMENT PARTICULIER

Voir Règlement Général ASAF.

Art. 8. - AUTORISATIONS

Avant de pouvoir organiser une épreuve, le club organisateur doit obtenir les documents et les différentes autorisations résultant de la loi du 01/07/1956 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs et notamment son article 20.

Les originaux de ces autorisations seront tenus à la disposition des Commissaires Sportifs désignés pour l'épreuve.

De plus, l'autorisation de la CSAP Lux sera préalable à toute organisation sur l'ensemble du territoire de la Province ou en dehors de la dite Province (de la part des clubs placés sous son égide).

Art. 9. - COMMISSAIRES SPORTIFS ET TECHNIQUES

Les clubs accepteront la présence des commissaires sportifs et techniques dûment mandatés par l'ASAF. Ceux-ci pourront être accompagnés dans leur mission par des commissaires stagiaires qui seront désignés par l'ASAF.

Art 10.-ADMISSION DES DIRECTEURS DE COURSE. DIRECTEURS DE SECURITE ET RELATIONS CONCURRENTS.

Toute personne qui désire être reprise comme directeur de course, directeur de course adjoint, directeur de sécurité, directeur de sécurité adjoint aura pour obligation :

Avant de pouvoir officier seul, le candidat doit travailler à trois épreuves comme stagiaire, il sera convoqué devant le CA pour donner son impression sur le travail effectué durant le stage, l'autorisation définitive sera donné par la CSAP LUX.

Art. 11. - RENVOI DES DOCUMENTS

- 1. Les organisateurs doivent envoyer 3 exemplaires du règlement particulier de leur(s) épreuve(s):
 - au secrétariat de la province,
 - au trésorier de la province.
 - au responsable de la commission technique, 15 jours avant l'épreuve.
 - au responsable de la commission sportive, 15 jours avant l'épreuve.
 - Un exemplaire aux CS, aux CT, à l'Observateur, à l'Inspecteur Sécurité désigné à l'épreuve, au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

Voir en plus le Règlement Sportif Généra de l'ASAF, pour les autres envois.

2. Une liste des engagés, un classement général et par classe devront parvenir dans les quinze jours suivant l'épreuve en double exemplaire au secrétariat et au trésorier de la province, au responsable de la commission ainsi qu'au responsable des classements provinciaux. De plus, un dossier complet reprenant autorisations, road-book, parcours, plans de sécurité, addenda, notes de direction de course, attestation d'assurance, etc., sera transmis également dans les quinze jours suivant l'épreuve au secrétariat de la province. Voir en plus le Règlement Sportif Général ASAF pour les autres envois.

Le non-respect de ces dispositions entraı̂nera une amende automatique de 50 € + 25 € pour frais.

Art. 12.- LITIGES

Tout club organisateur qui ne se mettra pas en règle envers la CSAP, et ce pour quelque motif que ce soit, après rappel et mise en demeure par lettre recommandée, se verra attribuer un blâme, nonobstant le fait de régulariser sa situation.

En cas de refus d'obtempérer ou de récidive, après notification de la CSAP Lux, le club sera automatiquement suspendu de toute organisation jusqu'au règlement du litige.

L'Assemblée Générale pourra exclure ce club de la CSAP Lux, conformément à la Loi et refuser la délivrance de la licence à tous les officiels de ce club en litige (voir Art 7 des statuts de la CSAP Lux)

APPROBATION DU REGLEMENT:

L'Organisateur de l'épreuve qui est en même temps le responsable de la Commission, doit soumettre son règlement à la CSAP Lux pour approbation et copie au Président.

Les règlements seront approuvés par un membre de la C.S.A.P. Lux <u>et</u> par le rapporteur ASAF de la discipline.

CHAMPIONNATS DU LUXEMBOURG

Classement des pilotes et des co-pilotes :

Pour être repris au championnat de la CSAP Lux, tout participant doit détenir une licence de la province de Luxembourg et être affilié à un club de la CSAP Lux.

Classement des championnats

Pour l'établissement des classements des différents championnats, il y a lieu de se référer à l'article 10 du Règlement Sportif Général qui s'applique en toutes circonstances.

Auto-Cross – Bernard MENU

Voir calendrier ASAF: Toutes les épreuves inscrites seront reprises

Circuit – Néant

Voir calendrier ASAF

Course de C	ôte/Sprint ·	-Philippe	· THIERY
-------------	--------------	-----------	----------

Felenne Ecurie Bayard Na₀₃ **CF** Alle/Semois **CF Promo Racing** Na31 CF Sainte Cécile **CMP Chiny** Lx25 Grandcourt Gaume RC Lx07 Sprint de Bercheux Haute Sûre Lx26

Voir calendrier ASAF

Kart-Cross - Bernard MENU

Voir calendrier ASAF: idem Auto-cross

Karting Vitesse – Patrice GUILMOT

Voir calendrier ASAF

Karting Endurance

Voir calendrier ASAF

Rallye – Philippe THIERY

Libre choix des épreuves sur base du calendrier ASAF, arrêté au 30 novembre 2013

Rallye-Sprint – Philippe THIERY

Libre choix des épreuves sur base du calendrier ASAF, arrêté au 30 novembre 2014

Slalom – Fabi an SIMON

5 épreuves C.F. au choix

<u>Liste des "OFFICIELS" de la CSAP du Luxembourg</u>

Nom	Prénom	Fonction	Туре	Nom du Club	N° club	Lic.
Menu	Bernard	Président, CT, CS, DC, DS, RC	Officiel ASAF	Ecurie des Forêts	4	21
Lambert	Jules	Vice-Président, DC, DS, RC	Officiel CSAP Lux	Ecurie des Forêts	4	701
Alexandre	Alain	DC adj.	Officiel	Morticots	27	753
Bauche	Michel	Trésorier, RC	Officiel CSAP Lux	Ecurie des Forêts	4	702
Clément	Patrick	CT, DS adj, RC	Officiel	CMP Chiny	25	725
Docq	Josette	Secrétaire, CT, RC.	Officiel ASAF	Ecurie des Forêts	4	717
Castagne	Francis	Licences, DC, DS, RS	Officiel CSAP Lux	Ecurie des Forêts	4	700
Crochet	Annie	Administrateur	Officiel ASAF	Ecurie des Forêts	4	703
Brocart	Angélique	RC, secrétaire Meeting	Officiel	CMP Chiny	25	729
Balon	Jacques	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie des Forêts	4	732
Chaidront	Fabrice	RC	Officiel	Morticots	27	751
Doemer	André	Sportif, DC, DS, RC	Officiel ASAF	Ecurie des Forêts	4	713
Denis	Hélène	RC, secrétaire Meeting	Officiel	Haute Sûre	26	774
Denis	Christian	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie Li Skiron	6	740
Gonda	Pascal	DC, DS, RC	Officiel	Amay Cobra	2	753
Hazée	René	DS	Officiel	Ecurie des Forêts	4	733
Hoyoux	Lucien	DS, RC	Officiel	Amay Cobra	2	757
Kinet	Jacques	DC, DS, RC	Officiel	Amay Cobra	2	758
Lejeune	Guy	Administrateur, DC, DS, RC	Officiel CSAP	C.M.P Chiny	25	728
Menu	Carine	Technique, RC	Officiel ASAF	Ecurie des Forêts	4	735
Menu	Olivier	Technique, RC	Officiel ASAF	Ecurie des Forêts	4	718
Pecheur	Françoise	Secrétaire meeting	Officiel	Morticots	27	750
Renaut	Murielle	RC	Officiel	CMP Chiny	25	739
Remy	Frédéric	DS adjoint	Officiel	C.M.P.Chiny	25	726
Restiaux	Fabienne	DC adj.	Officiel	CMP Chiny	25	731
Thiery	Philippe	DC, DS, RC	Officiel	Gaume Racing	8	746
Verdun	Renaud	RC	Officiel	CMP Chiny	25	742
Volvert	Patrick	RC	Officiel	Ecurie Li Skiron	6	741
Volvert	Pascal	DC, DS, RC	Officiel	Ecurie Li Skiron	6	738